



Paris, le 1^{er} décembre 2011

**COMMUNIQUE DE PRESSE
DU SENATEUR ANTOINETTE**

OBJET : QUESTION AU GOUVERNEMENT « La criminalité en Guyane »

**JEAN-ETIENNE
ANTOINETTE
SENATEUR DE GUYANE**

VICE PRESIDENT DE LA
COMMISSION DE LA CULTURE,
DE L'EDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION

MAIRE DE KOUROU

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ces dernières semaines, l'actualité des faits divers en Guyane a fortement heurté les consciences et mis la population toute entière en état de choc. Plusieurs meurtres de type crapuleux, touchant des personnes parfois connues ont été commis avec une sauvagerie à la fois monstrueuse et inédite en Guyane, relativement au nombre d'actes enregistrés sur une si courte période.

Après la violence prédatrice dite "sud américaine" qui a atteint la Guyane depuis quelques années et dont le caractère paroxysmique est, la plupart du temps, lié à des auteurs sous influence de stupéfiants, il semble que l'on soit en train de franchir un nouveau cap, encore mal cerné, avec l'émergence d'une criminalité jusqu'ici propre à la pègre des grandes agglomérations européennes ou américaines. Sur fond de crise économique et sociale excluant de manière sévère une part importante de la population, dont une écrasante majorité de jeunes, certains particulièrement déterminés cèdent ainsi à la tentation de l'argent facile.

Et cette violence nous ramène tous à nos responsabilités, éducative et préventive pour l'ensemble du corps social, et à des dispositifs opérationnels de répression capables de rassurer la population, et dont l'Etat a l'entière responsabilité.

Dans le même temps, oui, dans le même temps, les faits de criminalité liés aux activités d'orpaillage clandestin sont en recrudescence, et ne se cantonnent plus à l'environnement proche des sites d'exploitation, légaux ou non, mais semblent frapper partout, et comme aveuglément.

Imaginez donc la stupeur collective de la population, Monsieur le Ministre !

15 RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06
☎ 01.42.34.29.93 - 📠 01.42.34.41.24 - ✉ JE.ANTOINETTE@SENAT.FR

PERMANENCE PARLEMENTAIRE EN GUYANE
ANGLE DES RUES JAVOUHEY ET DUCHESNE 97310 KOUROU
☎ 06.47.69.24.99



Face aux violences urbaines, à la violence sud américaine, à la délinquance juvénile, ... les dispositifs existent, avec des résultats plus ou moins probants...Mais comment comptez-vous faire face à cette nouvelle violence crapuleuse qui s'abat sur la Guyane ?

Et comment et surtout QUAND comptez-vous, s'agissant des "crimes aurifères" - permettez que je les nomme ainsi faute de mieux - placer ce grand Etat qu'est le Brésil face à ses responsabilités vis-à-vis de ses ressortissants, par la ratification du traité entre la France et le Brésil dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale et surtout par la mise en place d'une vraie coopération économique, policière et judiciaire sauvegardant les intérêts de la Guyane ?

**JEAN-ÉTIENNE
ANTOINETTE**
SENATEUR DE GUYANE

VICE PRESIDENT DE LA
COMMISSION DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION.

MAIRE DE KOUROU

M. Patrick Ollier, ministre auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement :

Monsieur le sénateur, le Gouvernement connaît la part que vous prenez aux problèmes d'insécurité propres à la Guyane : l'orpaillage clandestin, l'immigration clandestine et la montée de la délinquance. Il suit de manière attentive leur évolution.

Je rappelle que le département de la Guyane possède une frontière commune de 1 250 kilomètres avec le Brésil et le Surinam. Ce n'est pas à vous que je l'apprendrai, cette situation ne facilite pas la lutte contre l'insécurité.

Dans le contexte mondial d'augmentation du cours de l'or, nous assistons bien sûr à une intensification de l'orpaillage clandestin. L'opération Harpie, lancée en 2010, est donc devenue pérenne. Nous veillons à la poursuite de cette mission, dont nous avons d'ailleurs renforcé les moyens.

Une meilleure coordination entre les nombreuses forces de la police et des armées a été mise en place. La création d'un état-major spécifique pour diriger la lutte contre l'orpaillage illégal permet d'améliorer la symbiose entre les gendarmes et les militaires de l'armée de terre.

L'ouverture, dès septembre 2010, d'un centre de coopération policière et douanière à Saint-Georges-de-l'Oyapock facilite aussi le travail commun avec le Brésil.

Vous avez eu raison, monsieur le sénateur, de rappeler qu'un accord avait été signé. Parce que nous ne pouvons pas mener cette lutte sans le soutien des pays limitrophes, nous nous

15 RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06
☎ 01.42.34.29.93 - 📠 01.42.34.41.24 - ✉ JE.ANTOINETTE@SENAT.FR

PERMANENCE PARLEMENTAIRE EN GUYANE
ANGLE DES RUES JAVOUHEY ET DUCHESNE 97310 KOUROU
☎ 06.47.69.24.99



efforçons de renforcer la coordination entre la France, le Brésil et le Surinam.

L'accord signé en 2008 par le président Sarkozy et le président Lula sur la lutte contre l'orpaillage clandestin doit être ratifié. Je puis vous assurer que ce problème est au cœur des discussions entre la France et le Brésil.

Je le confirme, le Gouvernement poursuit ses efforts de lutte contre cette forme de délinquance ; soyez assuré qu'il est très vigilant et qu'il suit au jour le jour l'évolution de la situation.

Je profite de ma réponse à votre question, monsieur le sénateur, pour rendre hommage à l'action des forces de sécurité en Guyane, qui ne mesurent pas leur peine : elles s'engagent tous les jours, dans des conditions toujours particulièrement difficiles, face à des dangers très sérieux.

**JEAN-ÉTIENNE
ANTOINETTE
SENATEUR DE GUYANE**

VICE PRÉSIDENT DE LA
COMMISSION DE LA CULTURE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION,

MAIRE DE KOUROU

15 RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06
☎ 01.42.34.29.93 - 📠 01.42.34.41.24 - ✉ JE.ANTOINETTE@SENAT.FR

PERMANENCE PARLEMENTAIRE EN GUYANE
ANGLE DES RUES JAVOUHEY ET DUCHESNE 97310 KOUROU
☎ 06.47.69.24.99